

L'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. Bernier, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que la règle 71 de cette Chambre soit suspendue, en tant qu'elle a rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors l'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. Bernier, a proposé :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que l'article 9 soit amendé comme suit :—

Page 2, ligne 21, retranchez depuis, "pourra" jusqu'à "construire" ligne 25.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Forget, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été

Ordonné, que la 70e règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Béchard, secondé par l'honorable M. McClelan, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable Sir Oliver Mowat, a proposé :

Que les 41e et 60e règles du Sénat soient suspendues pendant le reste de la présente session, le but de cette suspension étant de permettre que les bills soient avancés de plus d'une étape le même jour et d'éviter l'affichage dans le vestibule des avis de réunion des comités.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et, il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. McClelan, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toute correspondance et de toutes pièces en la possession du gouvernement ou de quelqu'un de ses départements, se rapportant à la destitution des employés suivants, dans le comté d'Albert, Nouveau-Brunswick :

1. Le capitaine Joseph McAlmon, maître de havre pour le port de Harvey, destitué en 1884 ;

2. John R. Stiles, gardien du phare et du signal de brume de l'Ile-aux-Meules, destitué en 1885 ;

3. James E. Kinnie, garde-pêche, destitué en 1887 ;

4. William S. Sturratt, gardien du phare et du signal d'alarme du Cap-Enragé, destitué en 1883.

Après débat.